

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2005

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES
Séance du 29 Septembre 2005

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 à partir de 19h40

Convoqués le : 22 septembre 2005

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf septembre à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de 28 puis 29 (à partir de 19h40) au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Joël MONIER, Maire,

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE , Bernard BOULEY, Sophie BERNARD , Nadège DEVILLE, Danièle MULLER , Jean-Paul REYNAUD, Claude GARRO, Jouda PRAT, Michel BOUCHERY, Bernard MARTY, Monique ROYER (à partir de 19h40), Esther GIBAND, Gilbert NEUHAUS, Pierre MONTREUIL.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

POUVOIRS :

**Danielle BUFFIN : pouvoir à Bernard BOULEY
Hervé MARBEUF : pouvoir à Chantal LANGUET
Christine COLLET : pouvoir à Claude GARRO
Jean-François PEZAIRE : pouvoir à Jouda PRAT
Monique ROYER : pouvoir à Jean-Paul REYNAUD jusqu'à 19h40**

ABSENTS :

/

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de

séance pris au sein du Conseil Municipal sur proposition du Maire ; Michel MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
JM/JLL/VD/-05

Mennecy, le 22 septembre 2005

**Chère Collègue,
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

Le Jeudi 29 septembre 2005 à 19h00
Salle du Conseil Municipal

INFORMATIONS :

Arrêtés ayant été pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

L11.05.129.76	Décision du Maire acceptant la convention de formation entre la ville de Mennecy et l'Association des Bibliothécaires Français.
L11.05.153.10	Décision du Maire acceptant le contrat entre la ville de Mennecy et France Télécom
L11.05.166.23	Décision du Maire acceptant la convention d'une formation de premier secours pour 42 agents de la collectivité
L11.05.167.24	Décision du Maire acceptant le contrat de prestation entre la ville de Mennecy et la Compagnie SYCOMORE
L11.05.167.25	Décision du Maire acceptant le contrat de prestation entre la ville de Mennecy et l'Association « L'Ecoute s'il pleut »
L11.05.171.28	Décision du Maire acceptant la proposition financière pour la location d'un véhicule par le Service Jeunesse
L11.05.171.29	Décision du Maire acceptant la proposition financière pour la location d'un minibus par le Service Jeunesse
L11.05.171.30	Décision du Maire acceptant le contrat de vente entre la ville de Mennecy et la Société OA, pour un séjour organisé par le Service Jeunesse
L11.05.171.31	Décision du Maire acceptant le contrat entre la ville de Mennecy et la Société ARC EN CIEL
L11.05.185.39	Décision du Maire acceptant le contrat de sécurité entre la ville de Mennecy et la Société DTTP dans le cadre de la construction d'une maison de la petite enfance
L.11.05.185.40	Décision du Maire acceptant la mission de contrôle technique entre la ville de Mennecy et le Bureau Véritas dans le cadre de la maison petite enfance
L.11.05.185.42	Décision du maire acceptant le marché pour la réfection de structure de la façade de l'école maternelle de la Verville
L.11.05.189.46	Décision du Maire acceptant le marché pour la pose d'une surcouverture et de panneaux isolants à l'école primaire des Myrtilles
L11.05.194.50	Décision du Maire portant signature d'un contrat de travail avec l'Association « SESAME »

L11.05.214.60	Décision du Maire acceptant le contrat entre la ville de Mennecey et « Les Gamins de Paris »
L11.05.228.65	Décision du Maire acceptant la convention entre la ville de Mennecey et la Société AMPHIA
L11.05.237.68	Décision du Maire portant signature d'un contrat de travail entre la ville de Mennecey et l'Association SESAME.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2005.

Informations complémentaires :

- Création d'un dixième bureau de vote
- Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) : propriété HOEBANX

ORDRE DU JOUR

I / AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Joël MONIER

- 1) Suppression de l'article 6 du règlement intérieur

II / TRAVAUX/URBANISME

Rapporteur : Daniel PERRET

- 2) Cession au Conseil Général de l'Essonne de la parcelle communale située rue de l'Abreuvoir à Mennecey.
- 3) Construction de vestiaires/tribunes au lieu dit La Remise du Rousset : attribution des lots N°3,4,5,6,7,9,10,11,et 12 – Relance d'une procédure de marché négocié pour les lots N° 1,2 et 8.
- 4) Droit d'ester et de défendre la Commune en justice - Délégation du Maire - Requête de Monsieur et Madame COCHARD
- 5) Décision Modificative Assainissement N°2

III / ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Daniel BAZOT

- 6) Annulation de la délibération du 19 octobre 2000 relative au Droit d'usage en matière d'Ordures Ménagères
- 7) Transfert de la compétence Ordures Ménagères à la CCVE
- 8) Convention avec le SIREDOM : achats de bacs
- 9) Délibération autorisant la commune de Mennecy à ester en justice dans l'affaire de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

IV / RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Daniel BAZOT

- 10) Création d'un poste d'agent technique qualifié à temps complet
- 11) Création d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet et création d'un poste d'assistant artistique à temps non complet (10 heures)

V / SCOLAIRE

Rapporteur : Annie BERTHAUD

- 12) Avenant N°1 au marché de fourniture des denrées alimentaires et d'assistance technique
- 13) Marché complémentaire au marché de fourniture de denrées alimentaires et d'assistance technique

II / FINANCES

Rapporteur : Bernard BOULEY

- 14) Décision Budgétaire Modificative du Budget principal N°2
- 15) Délibération spécifique pour le maintien en section investissement d'une dépense

16) Admissions en non valeur

VII / QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,

Joël MONIER

.....
BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),

Agissant en qualité de ...

Donne pouvoir pour me représenter

A

Lors du Conseil Municipal du

Date et signature

L'appel étant fait, le secrétaire de séance désigné (Monsieur Michel MARTIN), Monsieur Le Maire donne lecture des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23.

Pas de commentaire sur ces actes.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 29 juin est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Pierre MONTREUIL : « Lors du Conseil du 29 juin, j'avais posé la question du coût de la Mairie de Bondoufle. Vous aviez dit, et je relis le procès verbal : « Nous avons de très bonnes relations avec le Maire de Bondoufle, je peux très bien lui poser la question ». Je voudrais savoir si vous avez eu une réponse. »

Joël MONIER : « Je vous dirais que l'on va reporter les résultats de mon enquête sur les travaux de cette mairie pour la bonne raison que mon collègue de Bondoufle a eu des soucis de santé. Je n'ai donc pas voulu l'importuner pendant les vacances même si je suis sûr qu'il se serait fait un plaisir de m'informer. Mais je lui poserai bientôt la question et je vous donnerai satisfaction. »

Pierre MONTREUIL : « Merci, mais l'actualité poussant, je suis allé à la Mairie de Bondoufle, je vais donc vous éviter cette démarche. »

Joël MONIER : « Vous êtes parfait mon collègue ! »

Pierre MONTREUIL : « J'ai donc eu le renseignement. Pour information, le coût total des travaux pour la Mairie de Bondoufle s'élève à 4.270.956 millions d'euros et comme vous aviez fait remarquer que vous vous étiez inspiré de cet aménagement... »

Joël MONIER : « Inspiration de l'esprit »

Pierre MONTREUIL : « Je pensais qu'il était nécessaire que l'ensemble du Conseil soit informé même si avec les documents que nous avons actuellement sur la future mairie de Mennecy, on ne peut pas se faire une idée parce que nous n'avons pas de plans précis et de documents chiffrés qui permettent d'évaluer ce coût. »

Joël MONIER : « Merci mon cher collègue. C'est vrai que c'est une somme globale. Je vous remercie de votre perspicacité pour avoir été prendre cette information. Je pense que j'aurai peut être des informations un peu plus précises sur les différents acteurs qui ont donné la qualité à cette mairie. Merci »

Pierre MONTREUIL : « Mais Monsieur Le Maire, est-ce que l'on peut avoir aujourd'hui un point chiffré de la prévision du coût de notre nouvelle mairie ? »

Joël MONIER : « Pour satisfaire votre curiosité, nous allons incessamment faire une réunion du Conseil Municipal pour vous présenter le premier projet, enfin plutôt les esquisses, les épures de ce qui a été déjà le fruit de quelques réunions. Nous vous tiendrons donc informés avant d'avancer. Il faut que ce travail soit fait dans une concertation qui passe par les élus mais aussi par le personnel qui aura cette occupation première d'y travailler. Cette réunion aura lieu dans le mois, vous en avez même la feuille, mon ami, et vous serez donc satisfait dans cette curiosité normale. »

Jouda PRAT dit sa satisfaction pour la qualité du procès verbal. Elle souhaite faire préciser simplement les éléments concernant l'intervention de Monsieur PERRET et la sienne au sujet des visites de la ferme rue de Milly.

Ainsi : « Monsieur PERRET avait dit : des visites sur place, il y en a eu d'organisées. Alors moi, j'avais répondu : « les granges c'est ce que vous nous avez fait visiter, mais pas la maison. La maison en elle-même, qui l'a visitée ? »

Après cette précision, le Procès Verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2005 est approuvé.

Monsieur Le Maire communique à présent des informations complémentaires.

Joël MONIER : « La première information complémentaire est la création d'un dixième bureau de vote. Vous savez que nous sommes à l'orée de quelques années où nous allons nous trouver dans des élections : Or le bureau N° 9 des Myrtilles est particulièrement chargé en ce qui concerne le nombre d'inscriptions au registre d'émargement. Nous avons donc demandé aux services préfectoraux si nous avons la possibilité de créer un 10^{ième} bureau de vote, ce qui a été accepté. Ce nouveau bureau se trouvera toujours dans les murs de l'école des Myrtilles. Un travail de répartition des électeurs sur l'ensemble des trois bureaux va maintenant être fait. »

« Autre information complémentaire, au sujet du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) sur la propriété Hoabanx, Monsieur Perret va nous dire un petit mot à ce sujet. »

Daniel PERRET : « Ce que je vous propose, c'est ce qu'on a dit tout à l'heure à Monsieur MONTREUIL , c'est que l'on traite tous les problèmes concernant la ferme de la rue de Milly le jeudi 13 octobre, puisque vous avez une invitation sur la table. On répondra à toutes les questions à cette occasion. »

Monsieur Le Maire aborde à présent l'ordre du jour.

I / AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Joël MONIER

1) Suppression de l'article 6 du règlement intérieur

Joël MONIER : donne lecture de la note de présentation qui précise notamment que la suppression de cet article susceptible de poser grief a été proposée à Monsieur le Sous-Préfet. Il ajoute : « La suppression de l'article 6 va nous obliger à refaire la numérotation du règlement intérieur puisqu'un article saute. Cet article 6 avait été fait dans un bon esprit, celui de compléter l'article 5 qui ne semblait pas suffisamment explicite. Or, il semblerait que trop de perfectionnement aille contre la bonne vérité d'un règlement intérieur, donc on le supprime. »

Jouda PRAT : « Monsieur MONIER, je ne veux pas revenir à la polémique que l'on a eu au sujet de cet article 6. On en a beaucoup discuté. Mais j'aimerais bien savoir pourquoi nous n'avons pas eu la lettre du Préfet. Vous auriez pu nous la lire tout simplement. Cela m'aurait intéressé simplement pour information. »

Jean-Louis LAFAYE, Directeur Général des Services : « Madame PRAT, je crois pouvoir la retrouver. Mais je peux vous dire que vous allez être déçue parce qu'il y a à peu près trois lignes. En fait, de la même manière que certaines personnes le font peut-être ici, nous consultons Monsieur le Sous-Préfet et ses services physiquement parlant. Le Sous-Préfet nous répond alors avec trois lignes du style : « Je vous remercie de bien vouloir supprimer l'article 6 comme convenu. C'est à peu près cela que l'on va vous faire passer. Vous allez être déçue. »

Jouda PRAT : « Je vous crois. Mais nous, nous sommes enchantés que cet article soit supprimé parce qu'on l'avait demandé. Il y a eu une polémique que je ne veux pas rappeler. Voilà aujourd'hui, il est supprimé. »

Michel BOUCHERY : « Pourquoi le Sous-Préfet a-t-il demandé qu'on le retire ? »

Jean-Louis LAFAYE, DGS : « Si nous sommes dans un débat de technicien : de manière générale, à l'heure actuelle l'article du CGCT qui est assez satisfaisant ,fait apparaître que le système de transmission des pièces n'est pas organisé ,quoi qu'on en dise , de manière réglementaire. J'en veux pour preuve que la énième loi d'amélioration de la décentralisation qui doit sortir un jour fait même un couplet là-dessus, sur les pièces annexes, et organise un certain nombre de choses pour les Assemblées. On en a l'habitude tous les deux, trois ans. Dans l'état actuel des textes, on a beau croiser le CGCT, on peut faire des interprétations comme on veut, s'opposer des jugements, des questions écrites de Monsieur ZIMMERMAN, Monsieur ZELLER et compagnie, parce qu'on a tout cela, nous en avons un paquet épais, mais quoi qu'on en dise, ce n'est pas bien organisé. On ne sait pas bien à la date d'aujourd'hui si on doit transmettre une valise de pièces annexes à chaque élu avant le Conseil Municipal. Je schématise un peu mais c'est cela. Nous sommes allés voir Monsieur GRAUVOGEL sur un certain nombre de points qui nous a dit : « Ne soyez pas plus royaliste que le roi, votre rédaction me gêne un peu, retirez moi cela, vous verrez cela une prochaine fois. ».Voilà, j'essaie de vous le faire simple. »

A la demande de Monsieur MOIRE, Monsieur MONIER donne lecture de l'article 6 à l'assemblée.

Monsieur MONIER signale en aparté le départ de Monsieur GRAUVOGEL de la Sous-préfecture de Corbeil qui prendra ses nouvelles fonctions à la Guadeloupe.

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Joël MONIER , André PINON , Michel MARTIN , Daniel PERRET , Geneviève RYCKEBUSCH , Marie-Claude RASCOL , Madeleine FIORI , Annie BERTHAUD , Daniel BAZOT , Chantal LANGUET , Josette LACOMME , Nicole PASSEFORT , Daniel MOIRE , Alain CROULLEBOIS , Apolo LOU YUS , Jacques DUVERNE , Bernard BOULEY , Danielle BUFFIN , Sophie BERNARD , Hervé MARBEUF , Bernard MARTY , Nadège DEVILLE , Gilbert NEUHAUS , Danièle MULLER , Jean-Paul REYNAUD , Michel BOUCHERY , Monique ROYER , Esther GIBAND Christine COLLET , Claude GARRO , Pierre MONTREUIL , Jouda PRAT , Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

II / TRAVAUX/URBANISME
Rapporteur : Daniel PERRET

- 2) Cession au Conseil Général de l'Essonne de la parcelle communale située rue de l'Abreuvoir à Mennechy.

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation.

Pas de question.

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Joël MONIER , André PINON , Michel MARTIN , Daniel PERRET , Geneviève RYCKEBUSCH , Marie-Claude RASCOL , Madeleine FIORI , Annie BERTHAUD , Daniel BAZOT , Chantal LANGUET , Josette LACOMME , Nicole PASSEFORT , Daniel MOIRE , Alain CROULLEBOIS , Apolo LOU YUS , Jacques DUVERNE , Bernard BOULEY , Danielle BUFFIN , Sophie BERNARD , Hervé MARBEUF , Bernard MARTY , Nadège DEVILLE , Gilbert NEUHAUS , Danièle MULLER , Jean-Paul REYNAUD , Michel BOUCHERY , Monique ROYER , Esther GIBAND Christine COLLET , Claude GARRO , Pierre MONTREUIL , Jouda PRAT , Jean-François PEZAIRE
-------------	----	---

CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

- 3) Construction de vestiaires/tribunes au lieu dit La Remise du Rousset : attribution des lots N°3,4,5,6,7,9,10,11,et 12 – Relance d’une procédure de marché négocié pour les lots N° 1,2 et 8.

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation.

Pierre MONTREUIL : « Une question technique. Je voulais savoir comment est déterminé le prix normal, puisqu’on voit par exemple pour les lots 1 et 8 qu’ il y a des écarts en pourcentage de + 22%, + 41%, + 53%.Qui est-ce qui détermine le prix normal en fin de compte, le prix cohérent ? »

Daniel PERRET : « C’est l’architecte chargé du projet qui fait une estimation. »

Jean-Paul REYNAUD : « Question complémentaire : est-ce que l’architecte s’est adjoint un économiste de projet ou est-ce qu’il a fait son estimation lui-même ? »

Daniel PERRET : « Je ne peux pas répondre précisément. Je sais qu’il a un assistant mais je ne sais pas quelle est sa qualité. »

Bernard BOULEY : « Tous les architectes qui répondent à des appels d’offres font intervenir des bureaux d’études pour réaliser le cahier des charges. Donc bien sûr, il y a des économistes. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l’unanimité**

POUR	33	Joël MONIER , André PINON , Michel MARTIN , Daniel PERRET , Geneviève RYCKEBUSCH , Marie-Claude RASCOL , Madeleine FIORI , Annie BERTHAUD , Daniel BAZOT , Chantal LANGUET , Josette LACOMME , Nicole PASSEFORT , Daniel MOIRE , Alain CROULLEBOIS , Apolo LOU YUS , Jacques DUVERNE , Bernard BOULEY , Danielle BUFFIN , Sophie BERNARD , Hervé MARBEUF , Bernard MARTY , Nadège DEVILLE , Gilbert NEUHAUS , Danièle MULLER , Jean-Paul REYNAUD , Michel BOUCHERY , Monique ROYER , Esther GIBAND Christine COLLET , Claude GARRO , Pierre MONTREUIL , Jouda PRAT , Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

4) Droit d'ester et de défendre la Commune en justice - Délégation du Maire -
Requête de Monsieur et Madame COCHARD

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation.

Jean-Paul REYNAUD : « Je voulais savoir s'il y avait d'autres problèmes de certificat de conformité dans cette ZAC »

Daniel PERRET : « Il y en a eu mais ils sont maintenant résolus. Ils concernaient les abris de jardin. »

Pierre MONTREUIL : « Dans la ZAC, le certificat de conformité ne concerne qu'une partie de la ZAC c'est-à-dire qu'un côté d'une rue ? »

Daniel PERRET : « C'est même plus complexe que cela. Il y a différents ensembles. Là c'est un ensemble qui concerne 17 maisons. »

Pierre MONTREUIL : « Je voulais quand même savoir : est-ce que, dans les rapports que vous avez avec les époux COCHARD, il y a eu des courriers échangés, est-ce qu'on a reçu ces personnes ? »

Daniel PERRET : « Il y a eu une visite sur place, échange de courriers. Nous avons essayé de trouver des solutions de négociation ; ils pouvaient démonter temporairement leur abri. On a essayé tous les moyens ! Mais là ils ont une position, c'est comme cela et ça le restera. »

Pierre MONTREUIL : « Moi je suis allé sur place. J'ai vu que c'était important. Mais les riverains, enfin les voisins, même si je n'ai pas pu parler à tout le monde, ne se plaignaient pas trop de cette verrière qui couvre la piscine. Par contre, ils se plaignaient du certificat de conformité. »

Daniel PERRET : « La loi est la loi, Monsieur MONTREUIL. »

Pierre MONTREUIL : « Mais on peut toujours amener les gens, avec des négociations, on peut arriver à un certain bon sens. »

Daniel PERRET : « Nous avons essayé, sans succès. »

Jean-Paul REYNAUD : « De toute façon, nous n'avons pas à juger sur le fond du dossier, c'est le tribunal qui se prononcera. Bien entendu, par principe, nous donnerons le droit à Monsieur Le Maire de se défendre sinon il n'y a plus de fonctionnement judiciaire et démocratique, donc la question ne se pose même pas, on votera bien sûr Pour. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Joël MONIER , André PINON , Michel MARTIN , Daniel PERRET , Geneviève RYCKEBUSCH , Marie-Claude RASCOL , Madeleine FIORI , Annie BERTHAUD , Daniel BAZOT , Chantal LANGUET , Josette LACOMME , Nicole PASSEFORT , Daniel MOIRE , Alain CROULLEBOIS , Apolo LOU YUS , Jacques DUVERNE , Bernard BOULEY , Danielle BUFFIN , Sophie BERNARD , Hervé MARBEUF , Bernard MARTY , Nadège DEVILLE , Gilbert NEUHAUS , Danièle MULLER , Jean-Paul REYNAUD , Michel BOUCHERY , Monique ROYER , Esther GIBAND Christine COLLET , Claude GARRO , Pierre MONTREUIL , Jouda PRAT , Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

5) Décision Modificative Assainissement N°2

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation.

Jean-Paul REYNAUD : « Pas de question. Seulement nous avons une habitude qui est de nous abstenir pour tout ce qui est budgétaire et cela depuis le début du mandat. A titre exceptionnel, nous allons voter Pour parce qu'enfin vous mettez en place cette étude diagnostic dans le village Levitt. C'est effectivement une demande assez forte et depuis très longtemps des résidents de ce village. Pour vous encourager à continuer à écouter la population, nous voterons pour cette décision budgétaire modificative assainissement. »

Daniel PERRET : « Merci, Monsieur REYNAUD. »

Jouda PRAT : « Est-ce qu'une étude n'a pas été faite dans les années 90/95 ? »

Daniel PERRET : « Si, mais c'est pour la compléter. Nous repartons de cette étude. »

Jouda PRAT : « Vous l'avez cette étude ? »

Daniel PERRET : « Oui, absolument. »

Jouda PRAT : « Nous aimerions bien l'avoir. Est-ce que vous pourriez nous envoyer une copie Monsieur PERRET, s'il vous plaît ? »

Daniel PERRET : « Disons que c'est une somme de 7 plans. Vous pouvez venir les consulter, sans problème. »

Jouda PRAT : « D'accord. Et le nom du Cabinet ? C'est le cabinet CERAMO, c'est cela ? »

Joël MONIER : « Il n'est pas défini encore. »

Jouda PRAT : « Le cabinet n'est pas encore désigné ? »

Daniel PERRET : « Je croyais que vous me parliez du cabinet qui a réalisé l'étude en 91. Pour cette nouvelle étude, le cabinet n'est pas désigné. »

Jouda PRAT : « D'accord. »

Joël MONIER : « Mais si vous voulez l'encourager, on peut le prendre. »

Jouda PRAT : « C'est juste une information. J'ai demandé : est-ce que c'est le cabinet CERAMO. Ne détournez pas ce que je dis Monsieur MONIER ! »

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Joël MONIER , André PINON , Michel MARTIN , Daniel PERRET , Geneviève RYCKEBUSCH , Marie-Claude RASCOL , Madeleine FIORI , Annie BERTHAUD , Daniel BAZOT , Chantal LANGUET , Josette LACOMME , Nicole PASSEFORT , Daniel MOIRE , Alain CROULLEBOIS , Apolo LOU YUS , Jacques DUVERNE , Bernard BOULEY , Danièle BUFFIN , Sophie BERNARD , Hervé MARBEUF , Bernard MARTY , Nadège DEVILLE , Gilbert NEUHAUS , Danièle MULLER , Jean-Paul REYNAUD , Michel BOUCHERY , Monique ROYER , Esther GIBAND Christine COLLET , Claude GARRO , Pierre MONTREUIL , Jouda PRAT , Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

III / ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Daniel BAZOT

- 6) Annulation de la délibération du 19 octobre 2000 relative au Droit d'usage en matière d'Ordures Ménagères

Monsieur BAZOT préfère à la lecture de la notice donner une explication directe à tous les élus.

« Au début des années 90, un certain nombre de dirigeants des communes et du SIREDOM avait dans l'idée de construire un Centre Intégré de Traitement des Déchets, ce que l'on appelle aujourd'hui le CITD. A l'époque, ils ont cherché plusieurs terrains : il y avait éventuellement le terrain d'Ormoy, il y avait le terrain de Vert-Le-Grand. Leur choix s'est

effectivement porté sur Vert-Le-Grand. Ce terrain a été acheté par le SIREDOM et il a été décidé de faire une étude pour construire ce fameux CITD et que la construction serait faite par la SEMARDEL. L'étude a été faite, un chiffrage a été réalisé. Le coût estimé des travaux était de 135 millions d'euros.

Comme la SEMARDEL était une société d'économie mixte privée, il n'était pas question qu'elle puisse obtenir des subventions, donc elle s'est retournée vers les banques pour essayer d'obtenir des prêts. Aucune banque n'a voulu prêter de l'argent à hauteur de 135 millions d'euros. Les dirigeants ont alors imaginé un système pour effectivement pouvoir trouver de l'argent et investir dans ce bâtiment. Le système consistait finalement à mettre une taxe supplémentaire sur toutes les tonnes qui étaient amenées à la décharge de Vert-Le-Grand. Donc, c'est ce que l'on a appelé le droit d'usage, cette taxe supplémentaire mise sur les tonnes déposées à Vert-Le-Grand à partir du 1^{er} avril 1993. C'était à peu près autour de 80 francs par tonne à l'époque et c'est monté jusqu'à 275 francs par tonne. Le droit d'usage a été perçu du 1^{er} avril 1993 jusqu'au 31 décembre 1996. Mais la SEMARDEL a fait une erreur : elle a facturé en plus du droit d'usage, la TVA. Alors que finalement c'est simplement de l'argent qui devait être versé par les communes au SIREDOM. Et le SIREDOM avait délégué la SEMARDEL pour recevoir l'argent. Mais en réalité, c'était de l'argent qui allait des communes à un syndicat de communes. Il n'y avait aucune raison de payer de la TVA là-dessus. Un certain nombre de gens s'en sont rendu compte, ce qui fait qu'à partir du 1^{er} janvier 1997, on a plus payé la TVA sur le droit d'usage. Le droit d'usage a été payé jusqu'au 30 juin 1997. L'ensemble du droit d'usage, qui a été payé par toutes les communes, les communes du SIREDOM qui à l'époque ne s'appelaient pas le SIREDOM, plus les communes autour du SIREDOM mais qui ne faisaient pas partie du SIREDOM, est d'un montant total de 55 millions d'euros. Ce qui représente aujourd'hui un peu plus de 30% du coût du CITD puisque le coût est de 135 millions d'euros. A l'époque la SEMARDEL s'est retournée vers les tribunaux pour demander à l'Etat de rembourser cette TVA. La SEMARDEL a perdu son procès. Elle a fait appel et en juillet 2005 a perdu pour la deuxième fois. Ce qui se passe, c'est qu'en octobre 2000, le Conseil Municipal de l'époque, dans cette salle, a voté une délibération pour apporter son soutien à une action en faveur de la SEMARDEL pour réclamer le remboursement de la TVA à l'Etat. Un habitant de Mennecey, Monsieur BROZ, a dit que cette délibération était illégale, parce qu'en réalité, c'est comme si on soutenait une entreprise privée. Et ça, c'est parfaitement illégal. Donc l'affaire est passée au tribunal au mois de juillet de cette année et la commune de Mennecey est condamnée à retirer la délibération d'octobre 2000 et à verser 500 euros à Monsieur BROZ. Donc l'objet de la délibération présentée aujourd'hui est d'annuler celle du 19 octobre 2000, et de verser les 500 euros. Est-ce que vous avez des questions ? »

Pierre MONTREUIL : « La chose que je ne comprends pas, c'est que la commune a reçu un communiqué le 15 décembre 2000 et que celle-ci a été mise en demeure le 4 juillet 2002. Alors 15 décembre 2000 c'était l'ancienne « législature », juillet 2002, c'est la vôtre Monsieur MONIER. Et il n'y a pas eu de réponse. Moi je pose la question de savoir pourquoi vous n'avez pas répondu et même débattu au sein du Conseil pour pouvoir expliquer la requête de Monsieur BROZ ? Aujourd'hui on en arrive à une situation dans laquelle on perd le procès et on est dans une approche difficile avec la SEMARDEL. »

Daniel BAZOT : « Non Monsieur MONTREUIL, on ne perd pas le procès. C'est simplement qu'effectivement cette délibération était illégale. On ne pouvait pas réellement contrer au moment du Tribunal puisque de toute façon on n'a pas le droit, nous collectivité, de supporter une entreprise privée. Si effectivement la délibération avait été de demander à la SEMARDEL de rembourser la TVA à la commune de Mennecey à ce moment là, la délibération aurait été légale. Ce n'est pas du tout la même chose. Alors que là on supporte une entreprise privée pour demander à l'Etat le remboursement. »

Pierre MONTREUIL : « Mais la Mairie a quand même été informée de l'ensemble de ces documents que nous avons aujourd'hui, mais nous n'avons pas vu de réactions. Je n'étais pas là à l'époque Monsieur MONIER, mais il n'y a pas eu de réactions. »

Joël MONIER : « Nous n'étions peut être pas suffisamment informés dans cette grande « usine à gaz » qui concerne la SEMARDEL, le SIREDOM etc. Donc de toute façon, le Tribunal nous demande de verser cette somme de 500 euros et de retirer la délibération. Ne soyons pas là aussi plus royaliste que le roi. Il faut répondre à ce que nous demande le Tribunal. »

Pierre MONTREUIL : « Oui, mais cela veut quand même dire que ce qui a été fait en 2000 n'était pas quelque chose de légal. »

Joël MONIER : « Si vous voulez. Mais comme je vous l'ai dit, en 2000, ils étaient aussi peu avertis que nous l'étions en 2000 et des poussières. De toute façon, la décision est celle que vous connaissez. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

Monsieur Le Maire annonce :

« Avant d'aborder le point N° 7 qui est le « Transfert de compétence Ordures Ménagères à la CCVE », je vous offre dix minutes de suspension de séance. »

La séance est suspendue de 19h45 à 19h55.

A 19H55, Monsieur Le Maire demande aux conseillers de regagner leur place. La séance reprend.

7) Transfert de la compétence Ordures Ménagères à la CCVE

Joël MONIER : « Mes chers collègues, je pense que vous avez tous pris connaissance de ce dossier qui est abondant. Mais comme vous l'avez certainement bien lu et passé au peigne fin, je demanderai à notre rapporteur de nous faire la lecture de la délibération qui est portée à votre connaissance et pour laquelle nous allons par la suite donner notre sentiment. Je vous informe aussi que la majorité souhaite que nous ayons un vote à bulletin secret sur cette affaire. Je vais demander à Monsieur BAZOT de nous donner lecture de cette délibération car la notice est longue, cela va être fastidieux et vous la connaissez. »

Daniel BAZOT donne alors lecture de la délibération jusqu'à « émet un avis ... » laissant la suite du texte en suspend.

Joël MONIER : « Mes chers collègues, je vous informe que l'équipe majoritaire que j'ai l'honneur de diriger s'est réunie il y a quelques jours. Nous avons, chacun des conseillers municipaux qui m'entouraient, posé des questions, avancé des arguments, et donc ce soir, chaque membre de la majorité votera en son âme et conscience sur le sujet qui nous est présenté. Si dans les groupes dits d'opposition, même si nous sommes tous de la même famille pour ce qui concerne la qualité de la commune et qu'on travaille tous pour elle, si vous avez quelque chose à nous présenter, c'est avec plaisir que l'on vous écouterait puis nous passerons au vote. »

Jouda PRAT : « Monsieur Le Maire, je voudrais bien avoir votre sentiment. »

Joël MONIER : « Je le mettrai dans l'urne. »

Pierre MONTREUIL : « Monsieur MONIER, ça c'est difficile parce que lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes vous êtes intervenu comme le rapporteur de ce qui s'était fait sur le travail de cette commission sur le transfert et, lors du vote qui a été fait, vous vous êtes abstenu. Deux maires-adjoints ont voté pour et un a voté contre. Aujourd'hui la ville s'engage dans quelque chose d'important, il serait au moins, comme le demande Madame PRAT, normal que vous, en tant que premier magistrat, vous donniez votre sentiment sur ce qui est bien pour la ville. »

Joël MONIER : « J'ai eu l'occasion de m'exprimer par le passé. Je souhaite simplement, comme mes collègues, m'exprimer à bulletin secret. Je ne vous demande pas ce que vous allez voter. Vous le gardez pour vous en votre âme et conscience. Donc, je respecte. »

Un conseiller (hors micro) demande le résultat des votes des autres communes de la CCVE.

Daniel BAZOT : « Je n'ai pas tous les votes. Ce que l'on peut dire pour l'instant c'est que Chevannes a voté contre, Champcueil a compté dix pour, sept contre, une abstention ; Cerny idem soit dix pour, sept contre et une abstention ; Ormoy vote demain, Fontenay s'est abstenu et le vote est reporté, Vert-Le-Grand a voté pour. Je ne sais pas pour les autres. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je peux compléter votre information : Cerny a voté pour, Echarcon a voté pour, Vert-Le-Petit a voté pour, Itteville a voté pour, La Ferté-Alais et Baulne n'ayant

pas encore voté la dernière fois que j'ai fait un pointage et Saint-Vrain non plus. Moi, je suis un peu embêté. J'avais prévu quelque chose dans mon intervention préparée, mais je ne savais pas et ce que je vais dire tombe très très bien, je voulais en effet féliciter deux adjoints qui auraient dû permettre que ce soir il y ait un vrai débat. Nous savons, parce que nous avons été sollicité tout simplement par ces adjoints là, et je vais les nommer parce que je crois qu'il faut que cela se sache, votre adjoint chargé des Ordures Ménagères qui a voté contre au sein du Conseil Communautaire a exprimé à plusieurs personnes un certain nombre de réserves et je comptais sur lui ce soir pour qu'il nous explique le pourquoi de ses réserves de manière à ce que cela éclaire aussi le vote des autres conseillers municipaux. Je sais aussi que le maire-adjoint chargé des Finances lui, a milité pour que nous votions pour avec un certain nombre d'arguments et j'aurai aimé qu'il puisse répondre aux arguments de votre autre adjoint ce soir. Je voulais au départ les féliciter d'avoir permis ce débat. Je ne vous féliciterai pas Monsieur Le Maire d'avoir fait en sorte justement qu'ils ne s'expriment pas et que ce débat n'ait pas lieu ! Je pense que c'est tout de même très dommageable. Normalement j'aurai du envoyer quelques fleurs mais je ne peux pas le faire un peu par votre faute. Par contre, je voulais rassurez vous, distribuer quelques mauvais points aussi. Je vais me permettre de le faire parce qu'ils sont toujours d'actualité, quelque soit ce que vous avez décidé de faire. J'aurai voulu envoyer un mauvais point au président de la CCVE parce qu'il a dépensé beaucoup d'énergie lui aussi, mais pas forcément sur l'aspect technique du dossier, pour faire avancer effectivement le débat au sein de la CCVE afin d'arriver à un consensus à la fin, mais surtout pour faire pression sur les élus de plusieurs communes en utilisant des méthodes politiciennes qui, à mon avis, étaient plutôt d'un autre âge. Je voulais aussi décerner un mauvais point au nom de mes camarades aux élus de Mennecy qui siègent au Conseil Communautaire parce que ces six personnes là n'ont pas su présenter un visage uni de Mennecy lors du vote sur ce transfert de compétence, ce qui en dit long d'ailleurs sur la communication qu'il y a pu avoir avant sur ce dossier. Je pense notamment aux trois courageux qui se reconnaîtront et qui se sont abstenus, ne prenant donc pas de position claire et qui se sont montrés bien peu à la hauteur de l'enjeu de ce dossier. Je voulais surtout, et c'est peut être le plus important, décerner à Monsieur MONIER un mauvais point avec, et vous me pardonnerez cette impertinence, une certaine mention spéciale du jury : comment pouvez-vous, et c'est ce qu'ont déjà dit Madame PRAT et Monsieur MONTREUIL, comment pouvez-vous Monsieur MONIER, au double titre de Vice-Président de la CCVE en charge du secteur des Ordures Ménagères et Maire de Mennecy, ne pas donner de consigne de vote claire alors que justement au moins deux de vos adjoints se sont eux, d'une certaine manière exprimés ?! Quelle image vous donnez ce soir de votre fonction et de Mennecy aux yeux de nos amis des autres communes de la CCVE ? Surtout Monsieur Le Maire, et je vous le rappelle, que vous vous êtes engagé publiquement lors d'un bureau de la CCVE, et c'est dans le compte-rendu de ce bureau, à défendre ce transfert de compétence auprès de votre Conseil Municipal ce soir. N'avez-vous donc aucune parole ? Et quelle force de caractère alors que votre prédécesseur, qui aujourd'hui vient d'annoncer qu'il se représenterait en 2008, essaye de surfer sur l'idée que de son temps la barre était mieux tenue à Mennecy ! Rassurez-vous, nous savons bien qu'il n'a pas été, lui non plus, un bon maire pour Mennecy, et nous n'aurons de cesse de le démontrer lors des prochains mois. Et puis, je donnerai aussi un mauvais point à ceux d'entre vous, mes chers collègues de la majorité, qui ont besoin ce soir d'un vote à bulletin secret pour éviter d'assumer publiquement leur responsabilité d'élus devant les Mennecois et devant leurs collègues.

Pour notre part, élus du groupe de gauche au Conseil Municipal, notre position est assumée et sans ambiguïté : nous voterons Pour le transfert de la compétence, comme nous l'avions fait l'année dernière lorsque la question s'était déjà posée. Ce soir, si le débat avait eu lieu, il aurait dû faire ressortir que le problème de la compétence des Ordures Ménagères avait plusieurs dimensions.

D'abord, il y avait une dimension politique : Mennecy veut-il oui ou non la pérennité de la CCVE et voit-il son avenir au sein de la CCVE ? C'est la question principale. Nous

réaffirmons pour notre part notre attachement à ce principe et refusons d'avance de tomber un jour dans le giron de Corbeil.

Deuxième dimension, l'aspect technique et qualité : si Daniel BAZOT s'était exprimé ce soir, il aurait eu raison d'insister sur la nécessité de maintenir une collecte de qualité qui réponde aux attentes des Menneçois. Des contacts que nous avons eu directement, à notre demande, avec la personne en charge du dossier à la CCVE, il ressort qu'il n'y a pas de problèmes, techniquement tout est possible. Il faudra simplement que les élus de Mennechy restent vigilants sur le cahier des charges du futur appel d'offres afin que le service réponde toujours aux besoins réels des Menneçois, mais en intégrant peut-être aussi une dimension Développement Durable dans les choix techniques qui seront faits. Nous pensons en particulier qu'il faudrait favoriser des solutions alternatives, notamment pour les déchets verts. Il y a des pistes à regarder du côté des aides aux particuliers pour le compostage par exemple.

Troisième dimension de ce dossier, c'est la dimension financière pour la CCVE. Il n'est pas contestable que par un effet d'échelle, il sera plus facile de négocier un bon prix pour la prestation de collecte de déchets ménagers, d'autant plus si on peut associer les quatorze communes du SIRCOM qui ne sont pas membres de la CCVE à ce marché européen de collecte. On n'oubliera pas bien sûr la DGE Bonifiée, 140 kilos euros, ce n'est pas rien, loin de là, et aussi un risque de perdre une part de la DGE existante si on ne votait pas ce transfert de compétence ce soir. J'ai vu également dans le dossier préparatoire joint à la délibération, qu'un des inconvénients pouvait être la perte pour Mennechy de la redevance éco-emballage. Or nous avons également vérifié ce point auprès de spécialistes, et a priori, il n'y a pas de raison que nous perdions cette redevance à partir du moment où la CCVE fera, au moins sur les six communes qui aujourd'hui étaient en collecte séparée, le nécessaire pour assurer un comptage.

Dernier point, et cette dimension est importante aussi, c'est celle du contribuable ou de l'usager, suivant que l'on parle de taxe ou de redevance.

Cette dimension est aussi liée à la précédente. Si le coût de collecte est maîtrisé, il n'y a pas de raison que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ne le soit pas. Nous, nous sommes confiants là-dessus. Et puis il y a toujours la liberté politique de faire des choix et notamment celui que le produit de la taxe ne couvre pas la totalité des coûts de collecte. On s'est aperçu, en fouillant ce dossier, on ne l'avait pas bien vu avant, qu'aujourd'hui à Mennechy, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, ses recettes donc, ne couvrent en fait que 97% des coûts réels, selon les données que nous avons vérifiées. Pour ce qui concerne le passage à la redevance, ça c'est technique. Aujourd'hui nous avons bien noté que c'était simplement le principe d'engager des études ou de poursuivre des études au sein de la CCVE. Je pense que sur ce point là, il faut encore réfléchir avant de franchir ce pas, ce n'est pas mûr mais rien aujourd'hui ne permet de dire que la CCVE s'engagera sur cet axe là.

Alors, je crois que quelque soit le résultat ce soir, la manière dont vous traitez ce problème et notamment le débat politique qui devrait y avoir sur ce problème, Monsieur MONIER, n'est pas du tout, ni à votre honneur, ni à celui de Mennechy. Par ailleurs nous voterons donc Pour et nous ne voyons aucune raison majeure de ne pas confier à la CCVE cette compétence. C'est nous semble-t-il, l'intérêt objectif de Mennechy et des Menneçois. »

Joël MONIER : « Merci Monsieur REYNAUD. Madame PRAT ? »

Jouda PRAT : « Nous allons être cohérents avec ce que nous avons fait auparavant, nous allons voter oui. Nous faisons confiance à la CCVE. Nous voyons ce problème dans le cadre du Développement Durable. Et qui dit Développement Durable, dit vraiment avenir. Dans ce cadre là, la Communauté de Communes est un esprit et il faut le faire vivre tous les jours, c'est comme la Démocratie. Monsieur Le Maire la Démocratie ce n'est pas une donnée, la Démocratie il faut la faire vivre tous les jours. Justement, nous voulons que la Communauté de Communes puisse vivre sur un problème aussi important. Nous avons confiance. Nous

sommes sûrs que nous aurons des économies et nous aurons la qualité : le contribuable y gagnera et nos enfants et nos petits, petits, petits-enfants y gagneront aussi et le monde entier parce qu'avec tout ce qui se passe c'est un problème majeur. »

Joël MONIER : « Je vois que vous êtes en plus mondialiste et c'est très bien. Claude ? »

Claude GARRO : (hors micro) fait part d'avis divergents sur le dossier au sein de son groupe. « Je réserve mon vote. »

Joël MONIER : « Merci. Bon, nous allons voter. N'oubliez pas que l'on met sur les papiers Pour ou Contre le transfert de la compétence. Ceux qui ont un pouvoir prennent un deuxième papier. »

Il est procédé à la distribution du matériel de vote puis au vote proprement dit, et enfin au dépouillement.

Monsieur MONIER propose à Madame PRAT, Monsieur REYNAUD et Monsieur GARRO de contrôler le dépouillement. Seule Madame PRAT souhaite observer cette opération.

Monsieur MONIER annonce vingt et un bulletins pour et douze bulletins contre.

« Nous sommes à la majorité Pour le transfert de la compétence de l'élimination et de la valorisation des déchets à la Communauté de Communes. Je ne ferai pas de commentaires par rapport à ce qui a pu être dit précédemment par Monsieur REYNAUD ainsi que par mes autres collègues de l'opposition. Ils se sont exprimés avec la passion, pour amener la Communauté de Communes à avoir un résultat positif dans l'avenir. Ce sujet étant déjà complexe, je ne sais pas, on verra... »

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	21	Vote à bulletin secret
CONTRE	12	Vote à bulletin secret
ABSTENTION	0	Vote à bulletin secret
ABSENT	0	Vote à bulletin secret

8) Convention avec le SIREDOM : achats de bacs

Daniel BAZOT : (hors micro) donne lecture de la note de présentation.

Pas de question.

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Joël MONIER , André PINON , Michel MARTIN , Daniel PERRET , Geneviève RYCKEBUSCH , Marie-Claude RASCOL , Madeleine FIORI , Annie BERTHAUD , Daniel BAZOT , Chantal LANGUET , Josette LACOMME , Nicole PASSEFORT , Daniel MOIRE , Alain CROULLEBOIS , Apolo LOU YUS , Jacques DUVERNE , Bernard BOULEY , Danielle BUFFIN , Sophie BERNARD , Hervé MARBEUF , Bernard MARTY , Nadège DEVILLE , Gilbert NEUHAUS , Danièle MULLER , Jean-Paul REYNAUD , Michel BOUCHERY , Monique ROYER , Esther GIBAND Christine COLLET , Claude GARRO , Pierre MONTREUIL , Jouda PRAT , Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

9) Délibération autorisant la commune de Mennecey à ester en justice dans l'affaire de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Daniel BAZOT donne lecture de la note explicative.

Pierre MONTREUIL : « Pour contester, faudrait-il encore savoir ce qui motive le refus de l'Etat vis-à-vis de Mennecey puisque par deux fois on a fait la demande et deux fois nous avons eu un refus. »

Daniel BAZOT : « C'est une excellente question et justement le problème vient du fait que l'Etat n'a pas justifié les critères qui font qu'il a accepté certaines communes et pas d'autres. »

Pierre MONTREUIL : « D'accord. Mais qu'est-ce qui fait penser que le cabinet d'avocats va pouvoir arriver à inverser cette tendance ? »

Daniel BAZOT : « C'est un cabinet d'avocat qui regroupe en réalité plusieurs communes qui sont dans le même cas que nous ; il traite le dossier directement avec les ministères. »

Jean-Louis LAFAYE DGS : « Juste une précision : ce qui vient compliquer la donne c'est qu'un nouvel arrêté interministériel datant de fin janvier dernier vient se superposer juridiquement sur les procédures qui elles mêmes se séparaient en deux ou trois volets. »

Pierre MONTREUIL : « Ma question était plutôt, est-ce que l'on va vers une cause perdue et on ne fait ça que par principe ? »

Daniel BAZOT : « Il faut espérer que non. »

Joël MONIER : « Je crois Monsieur MONTREUIL que quand on connaît les dégâts qu'ont subi certains Menneçois dans leur propriété, c'est vraiment une catastrophe. Des maisons ont

glissé sur des nappes d'argile. La solidarité, c'est de les aider et la cause n'est pas perdue. Du reste, il a été proposé un moment de réunir des communes qui n'avaient pas été élues jusqu'à présent pour se rapprocher, sur la houlette de Monsieur le Sénateur-Maire de Brunoy, Monsieur BETEILLE, afin de rencontrer Monsieur le Préfet. En effet, il y avait des possibilités d'avoir encore des crédits. Ce qui est intéressant c'est que la reconnaissance de la commune de Mennechy comme les autres communes dans la même situation, permettra à nos amis victimes de toucher quelques subsides des assurances. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Joël MONIER , André PINON , Michel MARTIN , Daniel PERRET , Geneviève RYCKEBUSCH , Marie-Claude RASCOL , Madeleine FIORI , Annie BERTHAUD , Daniel BAZOT , Chantal LANGUET , Josette LACOMME , Nicole PASSEFORT , Daniel MOIRE , Alain CROULLEBOIS , Apolo LOU YUS , Jacques DUVERNE , Bernard BOULEY , Danielle BUFFIN , Sophie BERNARD , Hervé MARBEUF , Bernard MARTY , Nadège DEVILLE , Gilbert NEUHAUS , Danièle MULLER , Jean-Paul REYNAUD , Michel BOUCHERY , Monique ROYER , Esther GIBAND Christine COLLET , Claude GARRO , Pierre MONTREUIL , Jouda PRAT , Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

IV / RESSOURCES HUMAINES
Rapporteur : Daniel BAZOT

10)Création d'un poste d'agent technique qualifié à temps complet

Daniel BAZOT donne lecture de la note explicative.

Pas de question.

Monsieur le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Joël MONIER , André PINON , Michel MARTIN , Daniel PERRET , Geneviève RYCKEBUSCH , Marie-Claude RASCOL , Madeleine FIORI , Annie BERTHAUD , Daniel BAZOT , Chantal LANGUET , Josette LACOMME , Nicole PASSEFORT , Daniel MOIRE , Alain CROULLEBOIS , Apolo LOU YUS , Jacques DUVERNE , Bernard BOULEY , Danielle BUFFIN , Sophie BERNARD , Hervé MARBEUF , Bernard MARTY , Nadège DEVILLE , Gilbert NEUHAUS , Danièle MULLER , Jean-Paul REYNAUD , Michel BOUCHERY , Monique ROYER , Esther GIBAND Christine COLLET , Claude GARRO , Pierre MONTREUIL , Jouda PRAT , Jean-François PEZAIRE
-------------	----	---

CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

11) Création d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet et création d'un poste d'assistant artistique à temps non complet (10 heures)

Daniel BAZOT : « Là, il y a deux choses : premièrement, il y a un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet. C'est un professeur de musique qui travaillait comme contractuel à raison de dix heures hebdomadaires et qui a choisi de quitter la commune. Donc, il a été décidé de reporter ces dix heures sur un autre professeur et de créer alors un poste à temps complet pour le professeur qui assure maintenant les deux charges. Pour résumer, un professeur faisait dix heures, l'autre dix heures, un est parti, celui qui reste fait vingt heures.

Deuxièmement, il y avait un professeur de violoncelle qui a décidé de quitter la commune. Elle avait un grade d'assistant d'enseignement artistique. On va la remplacer par un professeur de violoncelle mais qui elle, a un grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique. Donc ce que nous vous demandons, c'est de créer ce poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet, dix heures par semaine. Voilà. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je suis un peu étonné parce que vous vous souvenez qu'en Commission des Finances, vous nous avez dit « mais non, c'est une erreur il n'y a qu'un poste » donc on met Vu l'avis de la Commission des Finances, mais cette commission n'a donné un avis que sur le deuxième poste, puisque c'est celui qui a été clairement expliqué. A ma connaissance, la commission n'a pas donné d'avis sur le premier puisque Monsieur BAZOT nous avait dit que c'était une erreur et qu'il n'y avait qu'un poste. Donc je suis un peu embêté parce que nous n'avons pas pu en discuter en commission. »

Daniel BAZOT : « Alors que faisons-nous ? »

Pas d'autres questions ou remarques.

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Joël MONIER , André PINON , Michel MARTIN , Daniel PERRET , Geneviève RYCKEBUSCH , Marie-Claude RASCOL , Madeleine FIORI , Annie BERTHAUD , Daniel BAZOT , Chantal LANGUET , Josette LACOMME , Nicole PASSEFORT , Daniel MOIRE , Alain CROULLEBOIS , Apolo LOU YUS , Jacques DUVERNE , Bernard BOULEY , Danielle BUFFIN , Sophie BERNARD , Hervé MARBEUF , Bernard MARTY , Nadège DEVILLE , Gilbert NEUHAUS , Danièle MULLER , Jean-Paul REYNAUD , Michel BOUCHERY , Monique ROYER , Esther GIBAND Christine COLLET , Claude GARRO , Pierre MONTREUIL , Jouda PRAT , Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

V / SCOLAIRE

Rapporteur : Annie BERTHAUD

12) Avenant N°1 au marché de fourniture des denrées alimentaires et d'assistance technique

Madame BERTHAUD donne lecture de la note explicative et interroge sur d'éventuelles questions.

Jean-Paul REYNAUD : « Je crois qu'il faut prendre cela comme la correction d'une erreur de départ qui était d'avoir plafonné le nombre. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	33	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

13) Marché complémentaire au marché de fourniture de denrées alimentaires et d'assistance technique

Madame PRAT demande à Madame BERTHAUD non pas de lire la note explicative, déjà sous les yeux de tous les conseillers, mais d'expliquer plutôt le problème.

Annie BERTHAUD : « Avec l'aide de la Sodexho, nous avons souhaité aller un peu plus loin dans le professionnalisme de la restauration scolaire et donc nous recrutons un chef cuisinier. Pour réaliser ce recrutement nous diminuons le nombre d'agents à la cuisine. »

Jean-Paul REYNAUD : « Nous avons bien compris qu'il s'agit d'une externalisation et d'un transfert de frais de personnel sur des frais de prestations de service. Ce qui en apparence va

largement améliorer les ratios correspondants, notamment aux yeux d'une Chambre Régionale des Comptes. En revanche, ce que nous nous aimerions bien savoir, c'est si vraiment, globalement à la fin, on gagne de l'argent. J'aimerais bien connaître le coût comparé. J'ai posé la question en Commission des Finances et j'ai prévenu que nous la poserions ce soir, donc Monsieur BOULEY je pense que la réponse est préparée...J'aimerais savoir combien coûte aujourd'hui ce poste quand il est à la collectivité c'est-à-dire tenu par un personnel municipal pour pouvoir le comparer au coût de cette externalisation. Parce qu'il faut aussi regarder l'économie réelle du budget municipal et pas simplement vouloir sauver les apparences. »

Bernard BOULEY : « L'Administration m'a préparé un tableau des différents postes qui ont été amenés à bouger en fonction de cette restructuration. Comme il y a le nom des personnes sur ce tableau, je pense que Monsieur DURAND pourra refaire ce tableau sans les noms, de façon à ce que vous voyiez les postes qui ont muté. Simplement, le coût actuel avant modification était de 68 800 euros par an et la dépense nouvelle, donc à la place de ces 68 800 euros, est de 47 247 euros. Donc on fait une économie réelle. Pour moi qui n'étais pas véritablement persuadé, les chiffres sont bien là. On passe à 47 247 euros avec un vrai professionnel à la cuisine, je ne dis pas que l'autre n'en était pas un. »

Hors micro, un conseiller interroge sur l'effectif du service avant la réorganisation.

Annie BERTHAUD : « Huit personnes. »

Bernard BOULEY : « Trois personnes partent, on les remplace par une, sachant qu'il y a un départ en retraite. En conclusion sur le tableau fourni est indiqué : situation finale = trois agents en moins dans l'effectif de la commune pour un agent recruté en externe ; transfert de charges de personnel vers une prestation de service ; organisation optimisée du restaurant municipal ; opportunité de développer de nouvelles actions ou activités sans recrutement dans le domaine des N.T.I.C. »

Pierre MONTREUIL : « Pour éclaircissement, dans la convention de prestations de service à la page 2 il est dit, article 2 : « Sodexho supportera l'ensemble des charges liées à l'emploi du chef de cuisine ». Et à la page 3, on dit « au prix du marché, la ville de Mennecey versera mensuellement la somme de 3 292 euros HT ». Je ne comprends pas très bien. A un moment on dit que toutes les charges seront réglées par la Sodexho et plus loin, on dit que Mennecey va payer ? »

Bernard BOULEY : « Toutes les charges qui sont afférentes à ce poste. Mais ce poste, il faut bien le payer. Contre cette rémunération, la Sodexho s'engage à prendre toutes les charges de ce poste comme son habillement, ce dont il a besoin pour travailler, les charges sociales, l'URSSAF, sa couverture maladie, son salaire. C'est son salaire plus les charges sociales »

Pierre MONTREUIL : « Alors pourquoi dit-on que la ville de Mennecey versera tant ? »

Bernard BOULEY : « C'est pour couvrir le montant global de la prestation. Rassurez-vous, la Sodexho ne nous fait pas cadeau d'un chef de cuisine ! »

Jean-Paul REYNAUD : « Je continue à émettre les plus extrêmes réserves sur la phrase qui apparaît à l'article 4, je la lis : « Masse salariale annuelle : un chef de cuisine présent à l'année, 5 jours par semaine, non remplacé par un salarié de qualification équivalente durant ses congés payés ». Or, on m'a bien dit en Commission des Finances qu'il fallait faire des repas quand il était en congés et même l'été parce qu'il y a le Centre de loisirs et d'autres

activités. Donc je suis très choqué que l'on dise d'une part, je vais améliorer la qualité du service en mettant des gens très qualifiés que je vais payer à la Sodexho et puis d'autre part, pendant leurs congés je mettrai n'importe qui. Parce que cela ne garantit pas, tel que c'est rédigé, que la personne qui fera la cuisine à ce moment là sera un cuisinier formé puisqu'il n'y a pas de qualification. Donc je souhaite, et cela me paraît de la bonne gestion municipale, qu'on exige de la Sodexho un salarié de qualification équivalente durant l'absence du titulaire. Sinon, il n'y a pas de garantie de la qualité de service et sur un poste de chef de cuisine, cela me paraît excessivement dangereux. En fait, ça peut être une surfacturation d'une certaine manière ; et puis ce n'est pas très légal. Nous voterons « contre » en l'état, cette délibération. »

Jean-Louis LAFAYE, DGS : « Pour préciser et sans parler du fond mais sur la forme actuelle, c'est la situation qu'il y a. Je me suis renseigné suite à cette question posée en Commission des Finances : nous avons stricto sensu la même situation à l'heure actuelle puisque celui que l'on peut appeler le chef, le responsable de la cuisine, n'est pas remplacé par un chef cuisinier quand il est en vacances. Il faut savoir aussi qu'au cours de l'été, pendant les vacances de cet agent, comme cela sera pour la personne mise à la disposition par la Sodexho, on peut penser que c'est la période qui correspond aux pique-niques. C'est comme cela que ça fonctionne à l'heure actuelle. »

Annie BERTHAUD : « Il ne faut pas oublier, Monsieur REYNAUD, qu'il y a une directrice de la restauration qui est là quand le chef est absent. »

Jean-Louis LAFAYE, DGS : « Le plus maintenant, c'est qu'il y a en fait deux personnes. Si le chef de cuisine, comme c'est indiqué dans le marché, n'est pas remplacé pendant une absence dite « période scolaire » par un chef de même qualification, il y a quand même quelqu'un en couverture de la Sodexho. C'est ce que veut dire Madame BERTHAUD, puisque nous avons un assistant technique qui veille aux repas. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je comprends cet argumentaire. Je souhaiterais qu'apparaisse le niveau minimum de qualification de la personne remplaçante. Que ce ne soit pas de qualification équivalente, on peut en discuter compte tenu de ce que vous venez de dire, qu'il n'y ait pas un minimum requis, une exigence minimale quand on passe un contrat de prestation de services de ce type, cela me paraît dangereux. A l'avenir, cela pourrait être un jardinier tel que c'est rédigé parce qu'on ne dit pas que la personne doit avoir au minimum des notions de cuisine. Donc telle qu'est rédigée la convention, rien n'empêcherait la Sodexho de mettre un jardinier ! »

Annie BERTHAUD : « Monsieur REYNAUD, nous avons un assistant technique qui est aussi cuisinier. Normalement avec tout ce monde là, les repas doivent être assurés. »

Jean-Paul REYNAUD : « Oui, mais soyez logique. Vous êtes dans une démarche, qui ne serait d'ailleurs pas la nôtre si nous étions à votre place, d'externalisation le plus possible et pour une seule et bonne raison, même si là dans ce cas on peut faire apparaître des économies, je suis d'accord, qui est d'améliorer le ratio frais de personnel. Il est certes très élevé à Mennecey, mais je vous rappelle encore une fois notre position : un ratio en soi n'est mauvais que si la qualité de la prestation réalisée est mauvaise. Aujourd'hui, on peut très bien accepter d'avoir des frais de personnel importants si effectivement le travail qui est fait est de qualité ; ça, ce n'est pas choquant. Par contre, ce qui est choquant, c'est de payer beaucoup pour quelque chose qui serait mauvais. Ce n'est pas en terme de ratio qu'il faut regarder mais en terme de rapport qualité/prix. Donc là, probablement que cette externalisation a un certain nombre d'intérêts. Mais puisque vous êtes dans cette logique là, allez jusqu'au bout et prenez

toutes les garanties de qualité dans la passation du contrat en mettant une clause minimale par rapport à ce point de remplacement. Je crois effectivement que là, au moins, vous serez cohérent dans cette démarche. »

Monsieur Le Maire annonce l'intervention de Monsieur Ronan DURAND, Adjoint du Directeur Général des Services et administrativement en charge de ce dossier, pour compléter les informations communiquées par Madame BERTHAUD.

Ronan DURAND : « En qualité d'agent chargé de surveiller l'exécution de ce marché, je voudrai vous préciser que l'assistant technique qui a été recruté, et cela figurait dans le cahier des charges initial, est un cuisinier de formation et donc a toute compétence pour encadrer la production. Cela figure d'ailleurs textuellement dans ses missions, dans le cahier des charges : il est responsable de la production au sens large. Pour vous donner un ordre de grandeur, en complément d'information sur le nombre de repas qui est préparé, en pic de production , on commence à avoisiner les 1 300 repas par jour au maximum , ce qui est un beau chiffre. Pendant les vacances, c'est de l'ordre de 130 repas, soit 10 %, avec un effectif divisé par 2 ou 3. On considère techniquement dans les normes qu'un chef cuisinier doit pouvoir produire 500 repas. Là, il s'agit des normes du secteur privé. Donc, pendant les vacances, nous sommes largement surdimensionnés. Il ne me semble pas nécessaire de préciser la qualité du remplaçant dans cette convention, dans la mesure où on l'a déjà exigé dans le cahier des charges. De plus, dans la cuisine, dans l'organisation, il n'y a pas que le chef de cuisine qui dispose de diplômes de cuisine. Sauf erreur de ma part, on a des agents qui sont tout de même dans le métier depuis plus d'une dizaine d'années, pour les plus anciens. Et par rapport aux trois suppressions de postes, il ne faut pas uniquement s'arrêter sur cet aspect suppression car il s'agit surtout d'une réorganisation de service. Nous étions, en situation initiale, à 7 agents de service plus un chef mais dans des locaux dont il faut souligner, malgré le bon état, le caractère exigü. Ce qui fait que les agents se marchaient un peu sur les pieds alors que par ailleurs, nous avons des besoins de remplacement dans d'autres postes clés. On peut fonctionner à 5 là où on fonctionnait à 8 auparavant. Ce n'est pas un souci, sinon nous ne nous serions pas engagés dans cette formule. C'est juste que nous avons la possibilité d'avoir un gain de productivité. Cette productivité est répartie sur d'autres postes. Il s'agit donc plus d'une réorganisation que d'une suppression de postes à proprement parler. Les agents sont partis, pour certains, sur des remplacements d'agents qui partaient en retraite. Il y a matériellement une économie de poste et c'est ce genre d'économie qui nous permet d'investir sur des besoins nouveaux, et là, on sait qu'il y a d'autres services qui réclament des moyens en personnel. Voilà ce que je peux vous livrer en synthèse comme informations complémentaires. »

Danièle MULLER : « Je voulais savoir, pour avoir « pratiqué » la Sodexho à l'endroit où je travaillais, si vous êtes à peu près sûr que le cuisinier ne changera pas tous les 3 ou 6 mois ? Il faut savoir que la Sodexho ne paye pas très bien son personnel, qui change donc souvent. Il y a eu des grèves très sévères à la Sodexho du temps où je travaillais encore. Il y a par exemple une maison de retraite, que je ne citerai pas, qui connaît le même problème. Je discutais avec la directrice : cela change tout le temps. Donc assurez-vous bien que ce soit toujours à peu près le même cuisinier. »

Ronan DURAND : « A priori, on ne craint pas trop cet aspect là, même si effectivement on ne peut pas être affirmatif sur la chose. En effet, le chef cuisinier que l'on a pu rencontrer avant bien sûr de donner notre accord, est quelqu'un qui était très motivé pour venir à Mennecey. C'est lui qui a demandé de venir à Mennecey et il souhaite y durer un petit peu, sachant que sur le contrat, il nous reste deux années à poursuivre, le marché étant remis après en concurrence. Mais je serais étonné que l'on change de cuisinier tous les trois mois. Nous

avons dans les négociations que l'on mène avec la Sodexho de bons rapports. Et jusqu'ici, nous n'avons pas eu de problème de défection, de choses comme cela. Notre assistant technique n'est pas amené, lui non plus, à partir. Il y a quand même pour l'instant une stabilité. Dans les discussions que nous avons, il existe un rapport de confiance. Nous ne sommes pas sous pression sur ce point là, pour l'instant. »

Jean-Paul REYNAUD : « C'est toujours à Monsieur DURAND que je m'adresse parce que visiblement il maîtrise parfaitement ce dossier. Dans le cahier des charges du marché initial, y a t'il, rappelé moi, j'aurai dû le savoir parce que j'aurai dû le lire, y a t'il une clause par rapport à des absences, autres que les congés des personnels mis à disposition ? Dit autrement, imaginez le scénario qu'a esquissé Madame MULLER, d'une grève générale à la Sodexho pour des questions internes et on sait que l'on rentre dans des périodes de turbulences sociales assez élevées. Alors, qu'est-il prévu pour assurer quand même un minimum de prestations dans le cahier des charges ou dans le contrat initial ? »

Ronan DURAND : « A proprement parler, sur le cas que vous citez, je dirai littéralement : non. Par contre, il y a un principe de continuité du service public qui lui est bien marqué dans le cahier des charges. Il y est même développé. Pour aller toujours sur un sentiment personnel, les personnes avec qui nous travaillons, sont toujours jusqu'ici très volontaires sur ce dossier là. Je ne pense pas non plus que l'on ait de problème sur ce plan là, mais c'est toujours à priori. »

Jean-Paul REYNAUD : « Vous savez, la Sodexho n'est pas un modèle social en France. Il faut quand même que l'on réfléchisse un petit peu sur cet aspect là. Je préférerais que ce soit contractualisé. Le principe de continuité du service public que vous énoncez, d'une part et d'autre part, le fait que l'on ne garantisse pas de remplacement en cas d'absence dans l'avenant que l'on passe ici, tout cela me paraît contradictoire. En effet, qui dit continuité du service public dit aussi continuité du niveau du service public. Donc j'insiste sur le fait que nous souhaitons qu'il y ait une clause de remplacement de qualification minimale insérée sur cet avenant. »

Jean-Louis LAFAYE, DGS : « Juste une observation pour avoir connu une grève dans une autre commune. La société a assuré la continuité du service public, c'est vrai avec une baisse de qualité parce qu'elle sert des repas froids. Mais là, personne n'y peut rien. Il y a quand même un plus par rapport à un train qui ne passe pas ! »

Plus d'autres interventions, Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	25	Joël MONIER , André PINON , Michel MARTIN , Daniel PERRET , Geneviève RYCKEBUSCH , Marie-Claude RASCOL , Madeleine FIORI , Annie BERTHAUD , Daniel BAZOT , Chantal LANGUET , Josette LACOMME , Nicole PASSEFORT , Daniel MOIRE , Alain CROULLEBOIS , Apolo LOU YUS , Jacques DUVERNE , Bernard BOULEY , Danielle BUFFIN , Sophie BERNARD , Hervé MARBEUF , Bernard MARTY , Nadège DEVILLE , Gilbert NEUHAUS . Christine COLLET , Claude GARRO .
CONTRE	5	Danièle MULLER , Jean-Paul REYNAUD , Michel BOUCHERY , Monique ROYER , Esther GIBAND
ABSTENTION	3	Pierre MONTREUIL , Jouda PRAT , Jean-François PEZAIRE .
ABSENT	0	

II / FINANCES

Rapporteur : Bernard BOULEY

14) Décision Budgétaire Modificative du Budget principal N°2

Bernard BOULEY : « Cette Décision Modificative est assez modeste. »

Monsieur BOULEY liste l'ensemble des comptes sujets de la DM en Fonctionnement puis en Investissement, tant pour la partie Dépenses que Recettes.

(Tableau disponible pour consultation au Secrétariat Général)

Seuls les comptes ayant fait l'objet de commentaires sont repris ci-dessous.

* Dépenses de Fonctionnement :

Bernard BOULEY :

« - *Pour le restaurant municipal* : 12 000 euros qui permettront de payer la Sodexo jusqu'à la fin de l'année.

- *Contentieux* de 500 euros : c'est le litige relatif au retrait de la délibération dont parlait Monsieur BAZOT précédemment, concernant le droit d'usage.

- *Fêtes et cérémonies* : une dépense nouvelle de 2 708 euros. Je vais répondre aux questions qui pourraient tout de suite se poser parce que dès que l'on parle de Fêtes et cérémonies, on a l'impression qu'on dépasse les budgets. J'aurai l'occasion de vous commenter cela lors du Compte Administratif. Depuis deux ans, on essaye de mener une politique au niveau des Fêtes et cérémonies qui consiste à prendre des intervenants extérieurs, sachant que lorsque c'est le restaurant municipal qui nous fait un pot pour le 11 novembre ou autre, les agents sont payés en heures supplémentaires. Donc, quand on regarde le coût, et vous aurez d'ailleurs les données à la prochaine Commission des Finances mais nous n'avons pas eu le temps de le faire pour le Conseil même si cela a été demandé à la dernière Commission des Finances, donc quand on regarde le coût de notre personnel payé en heures supplémentaires et le coût d'un prestataire extérieur, naturellement il y a une différence à notre avantage. On a mis un peu plus la pression cette année sur les gens à l'extérieur mais il nous manque un petit peu de sous pour aller jusqu'au bout. Par contre, nous avons fait des économies au niveau des heures supplémentaires du personnel. Je le répète, on vous présentera cela à la prochaine Commission des Finances.

- *Communication* : 2 000 euros. Là aussi, il y a eu plus de communication ces derniers temps et le Mennecy Infos de fin d'année sera un peu plus conséquent que d'habitude. Madeleine FIORI pourra peut-être vous en dire plus tout à l'heure.

- *Abonnements* : 1 100 euros. Suite à la question posée en Commission des Finances pour connaître le nombre d'abonnements à des revues techniques ou à des manuels spécialisés, je peux vous dire qu'il y a 138 abonnements sachant qu'en 2001, la commune en avait 243. Il y a eu une politique menée par la Direction Générale pour essayer de rationaliser les abonnements. A une époque, chaque service avait un abonnement au Républicain ; maintenant il n'y en a plus que 2 ou 3, les services se passant les articles intéressants. Il y a un certain nombre de revues techniques qui étaient redondantes d'où la réorganisation. Néanmoins, nous avons de plus en plus besoin de revues très spécialisées qui coûtent fort chères.

- *Autres frais divers* : 4 343 euros. Il y a dix ans, nous avons signé une convention pour que le Département construise la piscine, à l'époque pour un montant de 500 000 francs et nous n'avons pas payé notre part tout de suite. Le Département nous a fait crédit pendant dix ans mais malheureusement, il nous fait payer des agios. Mais nous arrivons à la dernière échéance.

- *Entretien du cimetière* : 9 200 euros. Le cimetière a eu besoin d'un nettoyage approfondi cet été.

- *Mennecy Ville Propre* : 17 490 euros. C'est l'opération menée par Monsieur Le Maire. La ville n'était pas très propre mais nous n'avons pas souhaité embaucher des agents supplémentaires aux services techniques donc une convention a été signée avec l'association Sésame. On verra par la suite s'il est utile de continuer avec cette association ou plutôt recruter en interne, ce qui n'est pas toujours facile sur ce genre de poste.

* Recettes de Fonctionnement :

- *Indemnités de sinistre* : 15 800 euros. Il s'agit du sinistre de l'Ormeteau. Vous savez que nous avons subi du vandalisme cet été au restaurant municipal. Vous verrez tout à l'heure dans les dépenses d'investissement le montant de la réparation. L'assurance nous paye sur ce sinistre 15 800 euros.

Voilà pour le Fonctionnement. Rien d'exceptionnel. Après toutes ces écritures, il restera encore à ce jour 57 723 euros de dépenses imprévues de fonctionnement. Nous avons de quoi finir l'année sereinement. »

Jean-Paul REYNAUD : « Une question relative aux sinistres : comme il s'agit d'une DM, est-ce que cela veut dire que l'on avait sous estimé le risque de sinistre pour l'année ? Comme je suppose qu'on avait bâti le Budget Principal sur la base de l'expérience du passé, cela veut dire que la sinistralité a augmenté. Quelle est l'analyse aujourd'hui que l'on peut faire de l'augmentation des sinistres dans la commune ? »

Bernard BOULEY : « Cela ne veut pas dire que nous avons mal prévu le budget parce que, en principe, dans le budget on ne prévoit pas de sinistre, donc de recettes de sinistre sinon cela voudrait dire que l'on prévoit des accidents ! Ce n'est pas une recette supplémentaire, c'est une recette nouvelle. S'il n'y avait pas eu le sinistre de l'Ormeteau, cette recette ne serait pas là. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je suis d'accord sur ce point là, alors je repose ma question autrement : aujourd'hui, depuis le début de l'année, à combien s'est élevé, pour la commune de Mennecy, l'ensemble des sinistres, qui pour une partie font l'objet d'une recette par les assurances ? Aujourd'hui, est-ce que l'on a un indicateur qui permet de suivre l'évolution des coûts des sinistres pour la collectivité, d'une année sur l'autre ? »

Bernard BOULEY : « Un indicateur ? Non. On connaît les sinistres qui ont été déclarés. On a déclaré 50 000 euros pour le sinistre de l'Ormeteau, on est payé que de cette somme. On a déclaré environ 20 000 euros pour les autres sinistres et on n'est payé que de 6 000 euros. Maintenant il y a un certain nombre de sinistres qu'on ne déclare pas. Pour un panneau de signalisation détérioré, on ne fait pas de déclaration aux assurances, on le change. Peut-être que les services techniques, Daniel PERRET, sont en mesure de vous faire un état des lieux sur l'année, pas ce soir bien sûr, mais pour savoir combien nous coûte le vandalisme. C'est très cher, c'est sûr. »

Jean-Paul REYNAUD : « C'est toujours trop cher, mais est-ce que cela augmente ou diminue ? C'est la tendance qui m'inquiète. Je suis toujours un peu inquiet par le sinistre de

l'Ormeteau dont on sait qu'il n'est pas accidentel. D'ailleurs, est-ce que l'enquête progresse ? »

Joël MONIER : « Pas véritablement. Je n'ai pas d'échos favorables. »

Bernard BOULEY : « Nous avons eu des années plus difficiles, avec le chalet et des voitures brûlées dans le Parc. Par contre le tag a pris de l'ampleur. Mais c'est effectivement une bonne question. Il faudrait que l'on chiffre ce que cela nous coûte. Je l'avais fait dans le temps : si on compte vraiment tout, c'est énorme. »

Jean-Paul REYNAUD : « Ce n'est pas le tout de savoir combien cela a coûté. C'est aussi de savoir si cela augmente et j'ai un peu ce sentiment. Peut-être que les chiffres me diront le contraire. En tant qu'élus municipaux, on doit quand même s'interroger sur le pourquoi de la montée du vandalisme contre des équipements municipaux, si c'est le cas. Pourquoi il y en a encore autant ? Et comment on se situe en la matière par rapport à d'autres communes ? Cela doit nous amener à réfléchir sur des moyens de prévention. Il ne faut pas simplement attendre que des assurances nous remboursent une partie des sinistres non accidentels, il faut aussi arriver à comprendre ces phénomènes pour pouvoir les prévenir dans la mesure du possible. Or, aujourd'hui, je ne suis pas certain que cette analyse soit vraiment faite au niveau de la commune de Mennecy. »

Joël MONIER : « Moi je pense que nous avons une plage à peu près constante, malheureusement. Nous avons déjà eu le sinistre des Myrtilles avant. C'est vrai qu'en ce moment le climat serait un peu favorable, mais c'est un autre problème. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je crois surtout que cela donnerait une explication facile. Mais de toute façon, lors du sinistre de l'Ormeteau, il n'y avait pas le climat de ces jours ci. »

Joël MONIER : « Non, mais c'est vrai que le climat de ces jours ci est un peu favorable. Lorsqu'un peu près tous les mois on se rapproche d'Evry qui nous fait parvenir un état des larcins survenus sur la commune, il semblerait que ce soit un petit peu en chute. Enfin c'est variable d'un mois sur l'autre. Notre Major est toujours bien sûr satisfait lorsque les « performances » baissent. Mais nous avons à peu près une place constante. »

Jean-Paul REYNAUD : « Dernière question sur ce point : le Contrat Local de Sécurité d'il y a quelques années dont on n'a jamais respecté notre partie des clauses, qu'en est-il ? L'a-t-on dénoncé ? A-t-on pris une délibération en ce sens ? Quelle est la situation s'il vous plait ? »

Joël MONIER : « Je crois qu'il a dû repartir au niveau de la Communauté de Commune. J'ai vu une information indiquant qu'il redevenait d'actualité au niveau de la CCVE. »

Jean-paul REYNAUD : « On a transféré la compétence sécurité à la Communauté de Communes ? »

Joël MONIER : « Non. Mais je vous donnerai de plus amples informations Monsieur REYNAUD. Mais, c'est vrai, c'est une bonne question, pointue, qui mérite qu'on s'y penche. »

Monsieur BOULEY reprend la présentation de la Décision Modificative N°2.

* Dépenses d'Investissements :

« - Acquisition d'un logiciel de permis de construire : 26 000 euros. A partir du 1^{er} janvier 2006, les communes de plus de 10 000 habitants devront instruire elles-mêmes leurs permis de construire ; la DDE ne le fera plus. Nous sommes concernés.

Monsieur BOULEY annonce le total des dépenses d'investissement et celui des recettes correspondantes. Il restera après ces écritures 56 548 euros disponibles en dépenses imprévues d'investissement.

Pas de questions ou remarques supplémentaires sur ce point.

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	23	Joël MONIER , André PINON , Michel MARTIN , Daniel PERRET , Geneviève RYCKEBUSCH , Marie-Claude RASCOL , Madeleine FIORI , Annie BERTHAUD , Daniel BAZOT , Chantal LANGUET , Josette LACOMME , Nicole PASSEFORT , Daniel MOIRE , Alain CROULLEBOIS , Apolo LOU YUS , Jacques DUVERNE , Bernard BOULEY , Danièle BUFFIN , Sophie BERNARD , Hervé MARBEUF , Bernard MARTY , Nadège DEVILLE , Gilbert NEUHAUS .
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Danièle MULLER , Jean-Paul REYNAUD , Michel BOUCHERY , Monique ROYER , Esther GIBAND Christine COLLET , Claude GARRO , Pierre MONTREUIL , Jouda PRAT , Jean-François PEZAIRE .
ABSENT	0	

15) Délibération spécifique pour le maintien en section investissement d'une dépense

Bernard BOULEY : « C'est un type de délibération que nous avons déjà pris. Vous allez rire parce qu'on va parler de couteaux et de fourchettes. Nous avons commandé au restaurant municipal un certain nombre de matériel de cuisine, dont des fourchettes et des couteaux. Monsieur DURAND vous a dit tout à l'heure que le nombre de repas avait augmenté de manière significative. Nous avons donc été obligé d'acheter des couverts supplémentaires. Le percepteur a cru que c'était des remplacements de couverts donc a refusé de passer cette dépense en Investissement et nous a demandé de la passer en Fonctionnement, sauf si on démontrait que c'était bien une dépense d'investissement. C'est bien le cas. Il faut simplement que le Conseil Municipal soit d'accord pour qu'on achète, qu'on amortisse des couverts supplémentaires. Il n'y a pas de dépenses nouvelles pour nous, mais cela nous fait gagner l'économie de la TVA puisque vous savez qu'en investissement on récupère, 2 ans après, la TVA. Il est normal qu'on essaye de maintenir en investissement cette dépense qui est légitime. »

Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	25	Joël MONIER , André PINON , Michel MARTIN , Daniel PERRET , Geneviève RYCKEBUSCH , Marie-Claude RASCOL , Madeleine FIORI , Annie BERTHAUD , Daniel BAZOT , Chantal LANGUET , Josette LACOMME , Nicole PASSEFORT , Daniel MOIRE , Alain CROULLEBOIS , Apolo LOU YUS , Jacques DUVERNE , Bernard BOULEY , Danielle BUFFIN , Sophie BERNARD , Hervé MARBEUF , Bernard MARTY , Nadège DEVILLE , Gilbert NEUHAUS . Christine COLLET , Claude GARRO .
CONTRE	0	
ABSTENTION	8	Danièle MULLER , Jean-Paul REYNAUD , Michel BOUCHERY , Monique ROYER , Esther GIBAND Pierre MONTREUIL , Jouda PRAT , Jean-François PEZAIRE .
ABSENT	0	

Suite à l'abstention prononcée sur ce point par le groupe de Monsieur REYNAUD :

Joël MONIER : « Ah, vous êtes contre les couteaux et les fourchettes ! »

Jean-Paul REYNAUD : « Je ne peux pas vous laisser dire que l'on est contre les couteaux et les fourchettes. Nous n'avons simplement pas d'avis sur le fait que cela doit être en investissement ou en fonctionnement parce qu'il s'agit de problème de comptabilité.

Joël MONIER : « Oui »

Jean-Paul REYNAUD : « C'est très technique. Nous ne nous sentons pas en position pour juger le bien fondé de la lettre de la Trésorerie et la position de la commune. Je comprends très bien l'intérêt d'amortir mais après tout, il y a aussi des règles comptables. Qui a raison, qui a tort, je ne sais pas. Surtout que la liste, bien inférieure aux 500 euros qui peuvent être susceptibles d'immobilisation, n'a pas été fournie dans le dossier préparatoire. Nous n'avons pas tous les éléments pour juger. Bien entendu, nous sommes Pour qu'il y ait des fourchettes et des couteaux et pas en plastique, pour les cantines municipales. »

Joël MONIER : « Vous avez raison pour le confort de nos jeunes enfants, Monsieur REYNAUD. »

16) Admissions en non valeur

Bernard BOULEY : « Comme périodiquement, il s'agit de créances qui n'ont pas pu être recouvrées par le trésor. »

Monsieur BOULEY énumère les sommes sur les exercices de 2000 à 2005.

Jouda PRAT : « Pour plus de précision, est-ce que ces sommes concernent toujours la cantine ? »

Bernard BOULEY : « Oui, il s'agit principalement du restaurant municipal »

Monsieur Le Maire procède au vote :
Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité

POUR	33	Joël MONIER , André PINON , Michel MARTIN , Daniel PERRET , Geneviève RYCKEBUSCH , Marie-Claude RASCOL , Madeleine FIORI , Annie BERTHAUD , Daniel BAZOT , Chantal LANGUET , Josette LACOMME , Nicole PASSEFORT , Daniel MOIRE , Alain CROULLEBOIS , Apolo LOU YUS , Jacques DUVERNE , Bernard BOULEY , Danielle BUFFIN , Sophie BERNARD , Hervé MARBEUF , Bernard MARTY , Nadège DEVILLE , Gilbert NEUHAUS , Danièle MULLER , Jean-Paul REYNAUD , Michel BOUCHERY , Monique ROYER , Esther GIBAND Christine COLLET , Claude GARRO , Pierre MONTREUIL , Jouda PRAT , Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

VII / QUESTIONS DIVERSES

Questions écrites de Madame ROYER du groupe Mennecy Maintenant

La lettre de Madame ROYER est reproduite ci-dessous :

COPIE LETTRE MME ROYER

➤ Bilan de la rentrée scolaire :

Annie BERTHAUD informe Madame ROYER que sur table, se trouve un bilan synthétique de la rentrée scolaire.

Monique ROYER : « Je vous remercie, c'est très complet »

Annie BERTHAUD ajoute que la rentrée s'est bien déroulée. Les travaux réalisés à la Sablière sont très appréciés par les élèves.

Daniel PERRET précise : « concernant les travaux futurs, il est un peu prématuré de définir un planning d'intervention. Cela se fera au moment de la préparation du budget. En ce qui concerne l'année 2005, tous les investissements ont été engagés. Les derniers travaux sont sur la maternelle La Verville. »

Joël MONIER : « J'aurai eu beaucoup de plaisir à vous lire les 17 petits messages qui me sont parvenus de la classe de La Sablière. Les enfants remercient l'ensemble du Conseil Municipal pour les travaux qui leur ont permis d'avoir une belle classe dans laquelle ils peuvent avoir un enseignement de qualité. »

➤ Logements locatifs sociaux :

En réponse à Madame ROYER, Daniel PERRET donne lecture d'une note de Monsieur Le Préfet datée du 3 février 2005 et reproduite ci-dessous :

Lettre Prefet

Monique ROYER : « Merci, cela répond à ma question. Mais est-ce que cela veut dire que Monsieur Le Maire s'est engagé pour que sur tout nouveau programme immobilier il y ait au moins 25% des logements réservés à des logements sociaux ? »

Daniel PERRET : « C'est une demande que l'on fera à tous les aménageurs. »

Jean-Paul REYNAUD : « Cela s'améliore, c'est bien. Ceci dit, ce n'est toujours pas suffisant pour ne plus avoir à payer une taxe. On reste tout de même très loin des objectifs de la loi ; il faut en être conscient. Mais on note effectivement une pente positive de l'augmentation des logements sociaux. Nous savons vous et moi Monsieur Le Maire, combien la demande reste forte en la matière sur notre commune. »

➤ L'accès au site Internet de la commune pour les associations :

Madeleine FIORI : « C'est une question qui a été bien travaillée en comité de pilotage. Le Service Animation et le Service Communication travaillent donc à récupérer les informations auprès des associations. Chaque association bénéficiera très prochainement d'une fiche détaillée où pourront être insérées les informations relatives à leurs manifestations. En bas de cette fiche se trouve un calendrier sur lequel les associations pourront noter leurs manifestations et cela sera sur internet. La gestion de ces informations sera effectuée par le Service Communication afin de garder un contrôle des données et d'éviter des déconvenues, ce que vous comprendrez nous en sommes certains. »

Monique ROYER : « Merci beaucoup pour cette réponse et pour les associations qui effectivement n'ont pas toujours de site Internet propre. »

(Bernard MARTY hors micro)

Jouda PRAT : « Monsieur MONIER, j'aimerais bien vous poser une question et que vous me répondiez par oui ou par non. Est-ce que l'opposition vous a déjà demandé d'être en Mairie Centrale ? Est-ce que nous avons demandé d'être en Mairie Centrale ? Vous ai-je fait un courrier ? »

Joël MONIER : « Non »

Jouda PRAT : « Alors Monsieur MONIER, pourquoi votre avocat a axé sa plaidoirie sur le fait que l'opposition veut être en Mairie Centrale ? C'est faux, c'est un mensonge ! »

Joël MONIER : « Il s'agit du centre ville. »

Jouda PRAT : « Non ! Cela a bien été noté Mairie Centrale ! »

Joël MONIER : « Non, centre ville »

Jouda PRAT : « Même centre ville, nous n'avons jamais demandé cela. On voulait un local décent et conforme à son affectation. »

Joël MONIER : « Bon écoutez, on ne va pas retourner au Tribunal Administratif ?! »

Jouda PRAT : « Monsieur MONIER, vous vous êtes permis de commenter des décisions de justice en les détournant. Et là je dis, c'est faux ! »

Joël MONIER : « Vous ne dites jamais de mensonges dans vos articles ?! »

Jouda PRAT : « Non Monsieur MONIER ! Et vous regarderez, sur le local, ce n'est pas vrai. Le Tribunal ne vous a pas demandé de veiller à ce que le local soit vraiment affecté à l'opposition, il vous a fait une injonction ! »

Joël MONIER : « Merci Madame. Nous allons maintenant entrer dans le cadre de deux questions orales. »

Monsieur MONIER signale auparavant que des documents concernant l'organisation du week-end à Renningen sont mis sur table ainsi que la photo du Conseil Municipal des Jeunes de cette ville. Ce groupe sera présent sur la commune au mois de novembre.

Madeleine FIORI ajoute : « Cet après-midi, il y avait une commission à la CCVE. Pour ceux qui ne l'ont pas fait encore, il est demandé de retourner le bulletin de participation au prochain séminaire. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je pense que compte tenu du vote de transfert tout à l'heure, ce ne sera pas annulé cette année ! »

Jouda PRAT : « Monsieur MONIER, je voudrai juste régler, parce que là l'avocat... »

Brouhaha dans la salle.

Jouda PRAT : « ...que je puisse placer un mot, si, si, ce n'est pas au centre ville... »

Joël MONIER : « ..qu'on arrive à couvrir la voix de Madame... »

Daniel PERRET en réponse à une question sur le coût d'installation des barbelés sans le parc de Villeroy :

« Je n'ai pas le montant, mais c'est très inférieur au coût de restauration que l'on va avoir pour remettre en état le grillage cassé, coupé. Et avec les gens du voyage qui cherchaient des toilettes, je peux vous dire que nous avons bien fait de le mettre. »

Monsieur Le Maire souhaite une bonne soirée à toutes et tous et lève la séance à 21h30.

Le Maire,

Joël MONIER.